

ANNEXE C

ARME SEMI-AUTOMATIQUE POUR TIREUR D'ÉLITE

BIPIED

DESCRIPTION D'ACHAT TECHNIQUE



Préparé par :
DAPES 9
Responsable technique/gestionnaire du cycle de vie du matériel
Quartier général de la Défense nationale
Édifice Major-général George R. Pearkes
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

Date : 02.02.2017

1 INTRODUCTION

1.1 Portée

- 1.1.1 L'arme semi-automatique des tireurs d'élite doit leur permettre d'engager des objectifs de manière précise jusqu'à 600 m, le jour comme la nuit, et dans des conditions climatiques extrêmes. Les tireurs d'élite doivent parfois rapidement engager des objectifs inopinés, fixes ou mobiles, qui sont difficiles à atteindre. Le bipied de leur fusil doit être fiable, précis et facile à régler et doit constituer une assise de tir stable qui leur permet d'atteindre leurs objectifs de mission.
- 1.1.2 La présente spécification porte sur les exigences obligatoires que le bipied de fusil doit respecter.

1.2 Sigles et acronymes

Sigles et acronymes	Description
AC	Autorité contractante
po	Pouce
mm	Millimètre
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
ASATE	Arme semi-automatique pour tireur d'élite
STANAG	Accord de normalisation OTAN
RT	Responsable technique
DAT	Description d'achat technique

2 DOCUMENTS PERTINENTS

2.1 Applicabilité

Les documents énumérés à la section 2.2 portent sur les normes obligatoires qui visent la présente description d'achat technique (DAT) et qui en font partie. L'entrepreneur doit s'assurer de disposer de leur version la plus récente. La version des documents ci-après (en vigueur au moment de la réalisation du contrat) vise la DAT et en fait partie. Tout autre document indiqué comme référence doit être uniquement considéré comme une source d'information supplémentaire. L'entrepreneur doit signaler à l'autorité contractante (AC) toute différence entre le contenu de la DAT et celui des documents mentionnés comme références. En cas de différence, le contenu de la présente DAT prime.

2.2 Normes militaires

- 2.2.1 Mil-Std 810G – Environmental Engineering Considerations and Laboratory Tests (essais de laboratoire et facteurs techniques environnementaux)
- 2.2.2 STANAG 4694 – Rail d'accessoire de l'OTAN

3 EXIGENCES

3.1 Exigences physiques

- 3.1.1 Le bipied doit être livré avec tous les composants nécessaires à sa fixation au rail d'accessoire inférieur de l'OTAN, lequel est fabriqué conformément à la norme STANAG 4694.
- 3.1.2 L'interface entre le bipied et le rail doit être fixe et le demeurer en cours de tir.
- 3.1.3 Le bipied doit pouvoir être installé et retiré manuellement, sans outil.
- 3.1.4 Le bipied doit pouvoir être retiré du rail dans son intégralité, ce qui comprend son mécanisme d'interface.
- 3.1.5 Le dégagement au sol du rail doit être inférieur à 160 mm (6,31 po) lorsque les pieds du bipied sont totalement pliés et lorsqu'ils sont disposés perpendiculairement.
- 3.1.6 Le dégagement au sol du rail doit être supérieur à 220 mm (8,66 po) lorsque les pieds du bipied sont totalement dépliés et lorsqu'ils sont disposés perpendiculairement.
- 3.1.7 Le bipied doit se déplacer librement de l'avant vers l'arrière sur 180 degrés et pouvoir être verrouillé selon au moins cinq (5) positions situées à 0, à 45, à 90, à 135 et à 180 degrés.
- 3.1.8 Le bipied doit demeurer stable dans toutes les positions lorsqu'il est verrouillé.
- 3.1.9 Les pieds ne doivent pas plier sous la charge exercée par la mise à feu de l'arme, ainsi que par le tireur d'élite, lorsqu'il vise ou assure sa position de visée.
- 3.1.10 Les pieds doivent pouvoir être réglés séparément et verrouillés selon au moins quatre (4) hauteurs.
- 3.1.11 Le bipied doit permettre la transition entre les positions des jambes bipied en moins de cinq (5) secondes.
- 3.1.12 Le bipied doit permettre déplacement horizontal et vertical et se déployer en douceur sans changement de tension une fois la tension réglée.
- 3.1.13 Le bipied doit permettre un déplacement vertical d'au moins 25 degrés, de gauche à droite, et pouvoir être verrouillé.
- 3.1.14 Le bipied doit permettre un déplacement horizontal d'au moins 25 degrés et pouvoir être verrouillé.
- 3.1.15 La tension de déplacement horizontal et vertical du bipied doit être réglable.
- 3.1.16 Le bipied et ses composants d'interface doivent peser au plus 14 oz (0,40 kg).
- 3.1.17 Le bipied doit être peint ou anodisé, afin de le protéger contre la corrosion superficielle.
- 3.1.18 La couleur du bipied doit être noire ou conforme à la couleur 30450 de la norme FED-STD-595C ou à celle approuvée par le responsable technique (RT).
- 3.1.19 Les pieds doivent se composer de caoutchouc ou d'une matière similaire qui prévient tout déplacement et réduit les chocs de mise à feu.
- 3.1.20 Le tireur d'élite doit pouvoir retirer et remplacer les pieds.
- 3.1.21 Le bipied ne doit exiger aucun autre entretien que celui rattaché à son nettoyage et à sa lubrification.
- 3.1.22 Le bipied doit fonctionner dans des climats de type C2 (froid, -46 °C) et A1 (chaud et sec, 49 °C), conformément à la norme Mil-Std-810G.

3.2 Pieds de rechange

- 3.2.1 Le bipied doit comporter des pieds de rechange (crampons, etc.) qui assurent une résistance supérieure au recul et aux déplacements provoqués par la surveillance d'un objectif.